

AVIS

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE Lot 5 311 374 du cadastre du Québec

AVIS est donné aux personnes intéressées que le conseil municipal de Saint-Marc-sur-Richelieu doit statuer lors de la séance régulière du 11 août 2026, qui se tiendra à la salle municipale à 19h30, sur la demande de dérogation suivante:

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ:

Lot 5 311 374 du cadastre du Québec (924, rue Richelieu)

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE:

La reconnaissance d'un petit bâtiment accessoire de type garage détaché situé à 0.64 mètre au lieu de 1 mètre de la limite latérale nord.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de cette séance.

Donné à Saint-Marc-sur-Richelieu

Le 20 juillet 2026



**Sylvie Burelle
Directrice-générale et greffière-trésorière**